

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

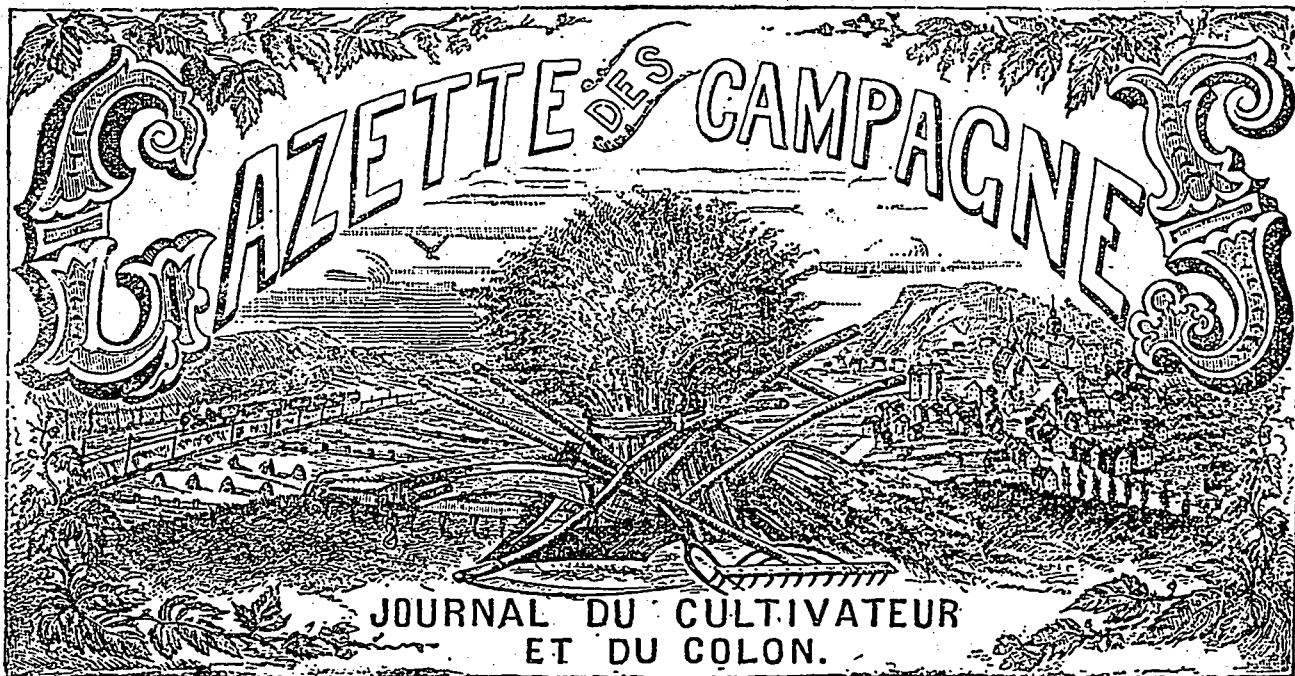
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



Rédacteur : FIRMIN H. PROULX — Gérant : HECTOR A. PROULX.

SOMMAIRE

Revue de la Semaine :— Dialogue entre un Acadien et un Canadien-français, au sujet de certaines questions soulevées par une lettre de Mgr l'Archevêque d'Halifax. — (Suite et fin).— Fête du directeur au Collège de Sainte-Anne. — Nos chevaux,
Causerie agricole :— Propos d'étable, (Suite).— Préparation des aliments. — Les fermes expérimentales. — Nos chevaux. — Le Haras National.
Osos et autres :— Une revue artistique. — Les conférences agricoles *Recette* :— Moyen de nettoyer le mérinos.

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES."

La *Gazette des Campagnes* entre aujourd'hui dans sa vingt-septième année d'existence. C'est un bel âge pour une publication de ce genre, en Canada, où en général la classe agricole ne se met pas beaucoup en peine d'encourager et de lire les journaux consacrés à son avancement dans la voie du progrès. C'est un âge très avancé même, si on compare ces vingt-sept années de vie avec la carrière éphémère de tous les journaux d'agriculture qui ont vu le jour dans notre pays. Après avoir publié deux ou trois ans ou moins, leur journal, tous les éditeurs ont abandonné la tâche, découragés par le peu de circulation de leurs écrits, et la rétribution encore moins encourageante que la circulation. Le propriétaire-éditeur de la *Gazette des Campagnes* a montré un courage au-dessus des épreuves ; avec un dévouement admirable à la cause agricole, il a consacré ses travaux et ses veilles à rendre de plus en plus utile sa publication, il y a usé sa santé et ses forces.

Sans l'appui généreux qu'il a reçu depuis quelques années du gouvernement provincial, il aurait été obligé d'abandonner la publication de la *Gazette*. Les souscripteurs assez nombreux pourtant, oublient trop souvent de payer leur abonnement ; ils veulent bien profiter des avan-

tages que leur procure une publication instructive, mais quand il s'agit de délier les cordons de la bourse, pour donner une misérable piastre au propriétaire-éditeur, ils semblent perdre de vue le bien qu'ils en ont reçu ; ce qui est un manque de reconnaissance ; ils oublient d'acquitter une dette de justice, ce qui est un manque d'honnêteté. Ils oublient que celui qui pendant toute l'année leur donne une foule de bons conseils sur la manière de rendre leur culture plus productive, a lui aussi une famille à sustenter, des enfants à établir. Nous le demandons franchement à tous les souscripteurs de la *Gazette des Campagnes*, peuvent-ils se rendre le témoignage d'avoir encouragé, comme il le méritait, M. Proulx, depuis vingt-sept ans qu'il publie la *Gazette des Campagnes* ?

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le gouvernement refusait à l'éditeur son allocation annuelle, celui-ci se verrait forcé de suspendre la publication de son journal, et ce serait un malheur, non seulement pour lui, mais pour la province entière. Nous osons donc espérer que ceux qui actuellement sont chargés de l'administration de nos affaires provinciales continueront à protéger la *Gazette des Campagnes*. C'est une œuvre patriotique qui mérite leur encouragement.

Nous rappelons aussi au public agricole et à tous ceux qui s'intéressent à l'avancement de l'agriculture, l'importance qu'il y a de maintenir les journaux consacrés à cette grande nourricière des peuples. Le Bas Canada compte bien peu de revues agricoles, si on le compare avec les États-Unis et le Haut-Canada. Serait-ce à dire que les agriculteurs de la province de Québec ont un moins grand besoin d'améliorer leur culture ? Nous ne le pensons pas. Et où trouveront-ils un moyen efficace et peu coûteux d'acquérir une science qui leur manque, si ce n'est dans les journaux agricoles ?

Nous espérons que le public sentira la justesse de ces remarques que nous croyons devoir faire au commencement de la vingt-septième année de publication de la *Gazette des Campagnes*. — UN SOUSCRIPTEUR.

REVUE DE LA SEMAINE

(De l'Événement)

Dialogue entre un Acadien et un Canadien-français, au sujet de certaines questions soulevées par une lettre de Monseigneur l'Archevêque d'Halifax.—(SUITE ET FIN).

L'ACADIEN

Est-il vrai que la France a tout à fait abandonné les Acadiens ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

A la suite de la révolution française, l'Évêque de Québec appela auprès de lui, 42 prêtres français. C'étaient tous des hommes éprouvés par la persécution, qui avaient confessé la vérité devant les tribunaux révolutionnaires, et qui avaient été emprisonnés et exilés pour la foi. L'abbé Sigogne appartenait à cette troupe d'élite. L'Évêque de Québec partagea ce puissant secours entre les paroisses du Canada et les missions du golfe. Voulez-vous compter sur vos doigts : le premier prêtre catholique fixé à Halifax était français. Ajoutez le P. Ledru, le P. Labrosse, S. J., les abbés Pichard, Castanet, Champion, De Calonne, LeRoux, Sicard, Sigogne, Dalavaivre, Joyer, Desjardins, Allain etc. Tous ces noms sont restés profondément gravés dans la mémoire de vos pères qui en ont toujours parlé avec respect et reconnaissance. Le monastère de Trocadie a été fondé par deux religieux français, les PP. François et Vincent. La Société de la Propagation de la Foi de Lyon a donné des sommes considérables aux évêques d'Halifax... et l'acte de reconnaissance en a été publié par l'illustre archevêque d'Halifax, dans l'*Évangéline* du 28 août dernier. Vous voyez que la France ne vous a pas oubliés.

L'ACADIEN

Outre le collège de Memramcook, l'épiscopat n'a-t-il pas fait quelqu'autre chose, à l'égard des maisons d'éducation destinées aux Acadiens ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Mélas ! il faut le dire, avec un sentiment pénible, la paroisse de St-Louis, N. B., avait érigé un collège, qui donnait les plus belles espérances pour la jeunesse acadienne. Cette institution a été arbitrairement supprimée, parce qu'on y enseignait le français.

L'Académie d'Arichat, dirigée avec succès par les Frères des Ecoles Chrétiennes venus du Canada, a eu le même sort, pour la même cause. Vous voyez où sont vos véritables amis.

L'ACADIEN

Vous autres, Canadiens-français, vous attachez une importance majeure à la conservation de la langue française et vous paraissez bien déterminés à la conserver avec un soin religieux, comme si elle était liée en quelque sorte, avec la foi : dites-moi donc sur quels principes vous vous appuyez, pour raisonner et agir ainsi ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Je ne m'arrêterai point à faire une dissertation, sur la métaphysique des langues, ni sur l'affinité mystérieuse

qui existe entre la langue et les idées, les sentiments, le génie, en un mot, le caractère et la vie sociale et religieuse d'un peuple. Il m'arriverait un petit malheur, que je voudrais éviter, c'est celui de n'être pas lu. Il vaut mieux s'en tenir aux idées pratiques.

Vous savez que la société chrétienne est régie par trois grandes législations : le Droit Divin (naturel et positif), le Droit Ecclésiastique et le Droit Civil. Nous allons puiser à ces trois sources fécondes.

Il a plu à la Divine Providence, par un jugement que l'homme ne peut scruter, de partager la race humaine, en plusieurs grandes familles qu'on appelle nations. Chaque nation a reçu des dispositions, des aptitudes, un génie, un caractère, une langue et une mission, qui lui sont propres. En vertu du droit le plus naturel et le plus inviolable, un enfant a le droit de parler la langue de son père et de sa mère ; le catholique a le droit de prier, de confesser ses péchés, d'entendre la parole de Dieu, dans sa langue propre.

Lorsque le Sauveur des hommes a donné à ses apôtres la mission de prêcher l'Évangile à toutes les nations, il n'a point commandé aux nations de renoncer à leurs langues, pour adopter celle des apôtres : mais il a donné aux apôtres le don des langues, afin que l'évangile fût annoncé à chaque nation, dans sa propre langue "audiebant unusquisque linguâ suâ illos loquentes." "Audivimus unusquisque linguam nostram, in quâ nati sumus." "Audivimus eos loquentes nostris linguis." Act. Apost. 2

De là, on doit conclure que les fidèles ne sont point obligés d'abandonner la langue de leurs pères, pour adopter celle de leur évêque, ou de leur curé ; mais que l'évêque et le curé doivent se faire tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

St-Paul, qui avait pénétré tant de mystères, expliqua le mystère des langues, en deux mots : *Fides, ex auditu—auditus autem per verbum Dei.* Il faut que la parole de Dieu frappe l'oreille de l'auditeur, pour transmettre, dans son âme, les vérités de la Foi : or cette transmission se fera toujours, d'une manière plus vive, plus persuasive et plus efficace, dans la langue même de l'auditeur.

Vous avez, au milieu de vous, une preuve vivante de cette vérité. L'excellent abbé Parker s'est appliqué à acquérir le dialecte des Acadiens, et il y a réussi, au-delà de toute expression. Aussi, quand il adresse la parole à son peuple, quelle influence n'exerce-t-il pas sur lui ! C'est en grande partie à cette cause qu'il faut attribuer l'étonnant succès qu'il a obtenu au milieu des Acadiens.

L'ACADIEN

L'Eglise s'est-elle expliquée, sur cette question de langues, et comment pourriez-vous invoquer son autorité ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Je commencerai par les faits. La France est, comme vous le savez, le foyer de la langue française ; cependant les anciennes provinces de Bretagne, de Provence et de Béarn, ainsi que l'Alsace et la Lorraine, conservent encore leurs langues primitives ; en Espagne, où domine la langue Castillane, les Provinces Basques retiennent encore leur idiôme national ; en Belgique, les Flamand

parlent toujours leur langue ancienne ; en Piémont, la langue nationale est l'italien, et néanmoins, la vallée d'Aoste et le Pignerolo conservent toujours la langue française ; dans l'Italie méridionale, que les anciens appelaient la Grande-Grèce, le peuple parle encore le grec ; dans l'Empire d'Autriche, les Bohémiens et les Hongrois gardent toujours leurs langues nationales ; je pourrais multiplier ces exemples, mais en voilà assez pour vous montrer quel est l'esprit de l'Eglise catholique. Si l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, durant une longue suite de siècles ne vous suffit pas, sachez que, au mois de décembre de l'an de grâce 1838, N. S. Père le Pape Léon XIII, actuellement régnant, a donné aux évêques des Etats-Unis, une encyclique, au sujet des Italiens établis dans la grande République, qui tranche la question d'une manière finale pour toutes les autres nationalités. Dans cette encyclique (*Quam arumosa* 10 décembre 1838), où le Souverain Pontife déplore le malheureux sort des Italiens émigrés en Amérique, ce qu'il trouve de plus lamentables, c'est que ces exilés manquent de prêtres qui sachant l'italien, (*qui italicæ compotes lingua*) leur administrent la parole de Dieu, etc., etc. C'est pourquoi il a décrété, dit-il, d'envoyer des prêtres italiens en Amérique pour évangéliser leurs concitoyens dans leur propre langue (*qui conterraneos suos noto solentur alloquio*). De plus, il a contribué à la fondation d'un séminaire à Plaisance pour y former des prêtres italiens destinés à leurs compatriotes d'Amérique. Ainsi, vous avez d'un côté l'autorité du Souverain Pontife, soutenue par celle d'une multitude d'évêques, durant plusieurs siècles, qui affirment le principe de la conservation des langues nationales ; d'un autre côté, quelques prélats discordants d'Amérique, plutôt animés d'un zèle national que d'un zèle évangélique, qui veulent l'anglicisation, à tout prix. Entre les deux partis, un catholique peut-il hésiter ?

L'ACADIEN

Comment accordez-vous cette conservation de la langue française, avec le droit civil ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

N'oubliez pas que l'acte constitutionnel, qui établit notre Confédération, reconnaît la langue française comme langue officielle, au même degré que la langue anglaise ; et que vous avez un droit incontestable de la conserver quoiqu'il arrive ; et qu'aucune autorité ne peut vous priver de ce droit, sous quelque prétexte que ce soit.

D'ailleurs votre gouvernement civil a reconnu vos droits, sous ce rapport, puisque dans vos écoles, subventionnées par l'Etat, on enseigne le français. Dernièrement encore, la législature de la Nouvelle Ecosse a voté un subside aux journaux français, pour leur permettre de publier, dans cette langue, les débats parlementaires.

Ainsi le droit divin, le droit ecclésiastique et le droit civil, s'accordent en votre faveur. Il est difficile de comprendre quelle influence mystérieuse pourrait vous empêcher de jouir d'un droit si légitime et si incontestable.

On doit ajouter à la louange de la N. E., que vous pouvez compter, dans cette province, un nombre considérable d'hommes vraiment éclairés et animés des meil-

leurs sentiments de justice et de bienveillance, envers votre peuple. Cette noble école semble marcher sur les traces des honorables juges Haliburton et Uniako ; et c'est un grand bonheur pour une province, de pouvoir citer des noms aussi distingués.

Tout ce que nous avons dit ici, de la conservation des langues, ne s'applique pas, bien entendu, à la langue liturgique, qui doit être partout la même, pour des raisons très profondes et infiniment sages, inspirées par l'Esprit-Saint. Le latin d'ailleurs, a des titres incontestables. C'est, de toutes les langues connues, la plus solennelle, la plus majestueuse et la plus digne d'être associée au culte divin.

Nous parlons des fonctions du ministère ecclésiastique, qui agissent sur le peuple, *ex opere operantis* (passez-moi cette expression) telles que la prédication, les catéchismes, le ministère de la confession, les pratiques de la piété chrétienne, en usage parmi les fidèles ; et nous affirmons de nouveau ce grand principe, de droit divin : Un catholique a le droit de prier dans sa langue maternelle.

Ce qui suit est inexplicable.

Il y a dans la Nouvelle-Ecosse plusieurs paroisses, composées d'Ecosseis, très bons catholiques, qui ne sont pas étrangers à la langue anglaise.

Or, dans leurs églises, la prédication, les catéchismes, la confession et les exercices de piété se font toujours dans l'ancienne langue gaëlique, qui est l'idiôme primitif des Ecosseis.

Pourquoi ce principe conservateur, si légitime pour les Ecosseis, ne le serait-il pas également pour les Acadiens ? Comment une pratique, louable chez les uns, serait-elle condamnable chez les autres ?

Dans l'interminable catalogue des contradictions humaines, j'espère que celle-ci tiendra toujours une place distinguée.

L'ACADIEN

Je vais vous proposer une objection pour savoir ce qu'il faudrait y répondre. Un de nos vénérables archevêques de Halifax, disait hautement : " Dans 25 ans j'espère que la langue française sera éteinte dans cette province anglaise de la Nouvelle-Ecosse." Comment répondre à cette menace ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Ce vénérable dignitaire s'est également distingué au Concile du Vatican (*hoc schema non est discutendum, sed cum honore sepeliendum*). Nous demandons pardon à l'ombre menaçante de cet illustre prélat ; et nous lui dirons en bon français : " Si vos compatriotes ont trouvé bon d'abdiquer leur langue nationale, pour adopter celle de leurs oppresseurs, nous, français de la Confédération, nous conserverons, *usque ad internecionem*, avec la foi de St-Louis, la langue de Bossuet et de Fénelon. La réponse est facile, comme vous le voyez, et l'exécution ne l'est pas moins.

Cette discussion sur le compte d'un prélat est fâcheuse, je l'avoue ; mais, je n'y puis rien. J'en veux au fanatisme national qui l'a rendue nécessaire.

Il y a cependant un point sur lequel Mgr O'Brien a raison : c'est lorsqu'il dit que les Acadiens savent très bien de quel côté sont leurs amis.

L'ACADIEN

Ne serait-il pas avantageux de faire tomber ces barrières que la nationalité et la langue élèvent, entre nous et l'élément anglais ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

Ces barrières sont précisément ce qui vous a protégés, contre les influences pernicieuses, qui pouvaient menacer votre foi. Vous en avez fait d'ailleurs une triste expérience. Vous connaissez la paroisse de Sainte-Croix, (Plymton) au fond de la Baie Ste-Marie. Une partie de cette malheureuse paroisse a complètement perdu la langue française, avec la foi catholique. *The faith is dead!* Tel est le glas funèbre qu'on entend sonner, après ces lamentables défections. Il est bien temps de sonner l'alarme, quand on a imprudemment abaissé ces barrières protectrices, pour donner passage à l'ennemi.

Je voudrais vous transporter sur un autre théâtre, où mêmes causes ont produit les mêmes effets. Dans la transmigration des Acadiens, de la Nouvelle-Angleterre en Canada, quelques familles restèrent en arrière ; d'autres s'enrôlèrent dans l'armée américaine, en haine du gouvernement Britannique qui les avait si cruellement maltraités. Les uns et les autres s'établirent dans la région du Lac Champlain, où on retrouve encore leurs descendants, parfaitement anglicisés et parfaitement protestants. (1) On en peut dire autant d'un certain nombre de français, sortis de l'armée de Lafayette, dont les descendants se retrouvent aussi, dans la même contrée. Voyez à quels dangers s'exposent ceux qui perdent leur langue et leur nationalité, pour adopter celles des protestants qui les entourent.

L'ACADIEN

Vous supposez donc que les Canadiens et les Acadiens peuvent en sécurité conserver la langue française, tout en apprenant l'anglais, pour les nécessités de leur commerce, et les rapports indispensables ?

LE CANADIEN-FRANÇAIS

L'exemple du Canada devrait vous rassurer. Depuis 130 ans que ce pays est devenu province anglaise, non seulement la langue française s'y est conservée, mais elle y pousse des racines, de plus en plus fortes et vigoureuses. Les hommes d'affaires parlent la langue anglaise ; mais, personne ne songe à sacrifier le français, pour faire plaisir à une coterie jalouse et fanatique. Au reste, plus vous aurez d'hommes instruits et dévoués déterminés à conserver leur langue, plus vous serez respectés de vos adversaires.

L'exemple des Isles Jersey et Guernesey est encore là pour vous dire ce que peuvent une poignée d'hommes animés d'un sentiment patriotique. Ce petit apanage de la couronne d'Angleterre conserve toujours la langue française et même ce patois populaire qui remonte au moyen âge.—Mais, l'heure est avancée.—Au revoir !

UN CANADIEN-FRANÇAIS.

(1) Histoire du diocèse d'Ogdousburg, par John Talbot Smith.

Fête du Directeur au Collège de Sainte-Anne.—Le 18 décembre dernier, les élèves du collège de Sainte-Anne étaient en liesse ; ils célébraient la fête de leur directeur dévoué, M. l'abbé C. A. Collet. L'académie St-Thomas d'Aquin donnait à cette occasion une séance solennelle, dont voici le programme :

	BANDE	
Récréation musicale.....		<i>Hemmorle</i>
	CHANT DE L'ACADÉMIE	
	<i>Discours d'ouverture</i>	
M. Emile Hamelin.....		<i>Président</i>
	<i>Rapport</i>	
M. Cléophas Giroux.....		<i>Secrétaire</i>
	PROMOTIONS	
Chant des amis "Société Ste-Cécile".....		<i>A. Thomas</i>
	DEVOIRS INSCRITS AU "CAHIER D'HONNEUR"	
	<i>Thème latin</i>	
M. Joseph Lavoie.....		<i>Aspirant</i>
	<i>Version latine</i>	
M. Jules Gervais.....		<i>Candidat</i>
	<i>Narration française—Solitude de St-Basile</i>	
M. Emile Hudon.....		<i>Académicien</i>
	<i>Poésie—Scène de Nazareth</i>	
M. Joseph Lemieux.....		<i>Académicien</i>
Bande—Quadrille "The joyous friends".....		<i>R. Smith</i>
	<i>L'étude de l'astronomie</i>	
M. Herman Pelletier.....		<i>Académicien</i>
	REMERCIEMENTS	
	<i>Chant—Grand chœur</i>	
Les brésiliennes.....		<i>Luidgi Bordès</i>
	<i>Duo—MM. N. Cloutier et W. Wyse</i>	
	<i>Poésie—Capet ! éveille-toi</i>	
M. Allyre Roy.....		<i>Candidat</i>
	BANDE	
L'Andalouse.....		<i>Filliard</i>

DIEU SAUVE LA REINE

Cette séance a été très intéressante. La note gaie s'y mêlait agréablement à la note sérieuse. La musique vocale et instrumentale sous l'habile direction de MM. les abbés L. Tremblay et F. Têtu, venait à point reposer les esprits des savantes productions de messieurs les académiciens. Quarante prêtres étrangers, anciens élèves et amis du collège étaient venus donner un nouveau témoignage d'estime à notre maison d'éducation.

Nous félicitons sincèrement l'académie Saint-Thomas d'Aquin de son nouveau succès.

Nos chevaux.

L'abondance des matières nous force à remettre à un prochain numéro les quelques considérations sur le cheval Anglo-Normand employé comme reproducteur que nous a suggérées l'indication par M. Couture de l'étalon Holopherne comme particulièrement appropriée aux besoins de notre élevage.

CAUSERIE AGRICOLE

Propos d'Etable.---Suite.

PRÉPARATION DES ALIMENTS

Les aliments donnés aux animaux leur sont offerts tels qu'on les a récoltés, ou bien après avoir subi certaines préparations, qui ont pour objet de les rendre plus appétissants, plus digestibles, d'une conservation et d'une administration économiques et plus faciles. Ces préparations dépendent du but que l'on se propose, de la nature des substances qu'elles intéressent, des animaux qui doivent les consommer au plus grand profit du nourrisseur.

En somme on peut réduire à six les diverses préparations que l'on fait subir aux aliments avant de les administrer aux animaux, savoir : le mélange, la division, la macération, la cuisson, la fermentation et la salaison. Chacune d'elles a ses avantages particuliers, chacune d'elles aurait aussi ses inconvénients ; cela revient à dire que chacune ne doit être appliquée, employée que dans les conditions indiquées par l'expérience.

Mélanges.—En ce qui concerne les mélanges par exemple, si utiles, si précieux en certaines circonstances et notamment lorsqu'il s'agit, pour le cheval, de ménager une transition nécessaire entre le régime du sec et le régime du vert et réciproquement, il est positif qu'ils n'ont plus que des inconvénients lorsqu'ils réunissent, pour les offrir ensemble, ces grains qui n'ont plus ni la même forme, ni la même densité. Chacun, ayant sa forme particulière et sa densité propre, appelle en quelque sorte un travail spécial de la part de l'appareil de la mastication. Ce travail s'exécute mal quand la ration, c'est-à-dire quand le repas est composé de plusieurs espèces de grains mêlés. On s'expose alors à ce que les grains plus petits soient ingérés par l'animal sans avoir été triturés ni broyés et par suite traversent en pure perte le corps ; car non atteints par les différents actes de la digestion, ils sont rejetés non intacts, sans avoir rien cédé à l'économie des éléments de nutrition qu'ils contiennent.

Dans ce cas, il faut modifier par un moyen quelconque la densité du grain, ou le mêler à d'autres aliments, foin ou paille hachés, dont l'ingestion ne peut être opérée qu'à la suite d'une mastication plus achevée.

Entre autres moyens de détruire tout ou partie du degré de cohésion des grains, nous indiquerons la mouture, le concassage, l'applatissage, le trempage, la cuisson.

En dehors de ce cas tout spécial, beaucoup de mélanges ont leur raison d'être, une utilité toute démontrée. Ainsi il est des aliments très aqueux qu'on se trouverait mal de donner seuls. On n'en tire profit qu'en les mélangeant à d'autres plus secs, tels que le son, les farines, les tourteaux. D'autres, trop nutritifs par eux-mêmes, trop succulents, doivent au contraire être mêlés à des substances de nature plus aqueuses ou moins riches. Il est assez ordinaire qu'on emploie les mélanges pour faire consommer des matières de moindre valeur, comme de vieilles

pailles, des foins médiocres, des feuilles de blé d'inde etc, et alors on les coupe, on les hache, on les divise pour faciliter d'autant la mêlée. Par cette manière de faire, on le voit, les qualités de certains aliments corrigent en partie l'insuffisance des autres qui en est très souvent améliorée, et l'on fait consommer au bétail des matières qu'il refuserait complètement, si on les lui présentait isolées.

Il y a d'ailleurs des mélanges bien divers et leur composition multiple aide à jeter plus de variété dans l'alimentation. Or cette variété nous l'avons déjà vu, est un point essentiel et un moyen de fournir plus sûrement à chaque animal la proportion normale de matière azotées ou non azotées nécessaires à son bon entretien d'une part et d'autres part à son rendement le plus élevé. Ceci, nous insistons, est de la plus haute importance et est devenu l'objet d'attentions très suivies de la part d'éleveurs et de nourrisseurs émérites. C'est devenu une science particulièrement intéressante par les bons résultats que donne son application judicieuse. Voici en quels termes en a parlé un agronome bien connu, doublé d'un bon praticien, M. F. Villeroy.

“ Pour obtenir des aliments le plus grand effet utile, il faut qu'il existe un certain rapport entre les substances azotées et les substances non azotées qui composent la nourriture. Des expériences répétées ont montré que ce rapport est comme 1 est à 5.2/10. C'est à dire qu'avec une partie d'aliments azotés, il faut 5 parties d'aliments non azotés, et que si l'on observe exactement cette proportion on obtient des aliments tous leur effet utile. Si, par exemple, à 1 partie d'aliments azotés, on mêlait 2 parties d'aliments non azotés, on perdrait pour nutrition 2 parties des ces derniers qui traverseraient le corps en pure perte. Si au contraire, on faisait le mélange dans les proportions de 1 à 4, l'effet de la nourriture ne serait pas complet, et on perdrait 1/5 de l'effet utile des aliments azotés.

M. Boussingault a donné un tableau comparatif de la valeur nutritive des aliments sous le rapport de l'azote qu'ils renferment.

	Equivalents nutritifs calculés sur l'azote.	Matières nutritives non azotées. En excès dans l'équivalent.	Manquant dans l'équivalent.	Paille à ajouter pour compléter l'équivalent.
Foin de prairie.....	100
Regain de foin.....	58	..	23	51
Trèfle fané.....	67	..	20	44
luzerne fanée.....	60	..	21	47
Pailles de céréales.....	357	106
Betterave champêtre.....	548	..	4	9
Betterave rouge à sucre.....	256	..	18	40
Carotte.....	353	..	13	29
Pomme de terre rouge.....	230	10
Topinambour.....	348	9
Navet blanc.....	884	4
Balles de blé.....	139	26
Seigle.....	69	..	1	2
Avoine.....	61	..	7	15
Sarrasin.....	58	..	9	20
Fèves olées.....	23	..	37	82
Pain de lin.....	22	..	40	89

Ce qui veut dire que le bon foin des prés naturels peut être considéré comme la nourriture nouvelle des ani-

maux. Les diverses plantes qui le composent, les tiges, les feuilles, les fleurs, les graines fournissent la proportion convenable de substance azotée et non azotée; le foin ne peut arriver dans les intestins qu'après avoir été suffisamment mâché et imbibé de sucs gastriques; une quantité de bon foin, suffisante pour l'alimentation, remplit aussi suffisamment l'estomac. Avec d'autres aliments la ration doit être composée de manière à remplir ces diverses conditions.

Le tableau qui précède nous indique que 58 livres de regain de foin nous fourniraient la même quantité de matière azotée que 100 livres de foin, mais avec un déficit de 23 livres de matières non azotées, et qu'un supplément de 51 livres de paille rétabliront les proportions voulues. Nous y voyons encore que 35 livres de paille donneraient la même quantité d'azote que 100 livres de foin, mais que 106 livres de matières nutritives non azotées, en excès dans ces 357 livres de paille, seraient perdues pour la nutrition. Pour éviter cette perte, il y aurait lieu de mêler à la paille un aliment où les matières non azotées sont en déficit comme le regain de foin, les betteraves, les carottes, les grains, ou le pain de lin.

C'est du reste ce que l'observation avait amené bien des praticiens à faire avant que la science leur eût expliqué pourquoi ils devaient le faire. Ainsi les engraisseurs, sans savoir ce que c'était que l'azote, avaient reconnu que pour un bon engraissement il est nécessaire d'ajouter à la ration des bœufs une quantité même peu considérable de tourteaux, etc., etc.

Mais quand on fait une chose, on devrait toujours savoir pourquoi elle doit être faite d'une manière plutôt que d'une autre, et la science empirique est aussi une science qui ne doit pas être méprisée.—*A suivre.*

Les Fermes Expérimentales.

Les différents rapports publiés sous ce titre par le Ministre d'Agriculture d'Ottawa renferment une foule de renseignements précieux, dont quelques uns sont d'un intérêt particulier aux Provinces, où se trouvent situées les fermes Expérimentales auxquelles ils ont trait. Nombre d'entre eux cependant sont d'un intérêt général et à ce titre intéressent tous les cultivateurs.

Nous lisons dans le Rapport de la ferme expérimentale centrale sous le titre "Avenues, haies etc."

Nos plus gros arbres ont été plantés par avenues et par rangs le long des chemins de la ferme au nombre de 879, savoir 287 ormes, 365 érables à sucre et rouges, 66 érables de Norvège, 86 tilleuls, 23 frênes, 35 frênes de montagne, et 16 de ulpas. Une haie de sapins de Norvège a été plantée le long du côté sud de la ferme, elle est formée de 1427 arbres plantés à 3 pieds de distance, etc, etc. Les avenues et les haies ajouteront beaucoup à la beauté et à la belle apparence de la ferme.

Nous avons souvent déploré la nudité des campagnes canadiennes et ce n'est pas seulement au point de vue de la beauté du paysage. C'est encore comme abris, c'est à dire comme obstacles à l'action des vents, généralement

fort violents sur les côtes du St-Laurent que nous pensons que les avenues d'arbres, garnissant les limites des terres, pourraient avoir dans ce pays une grande utilité.

Nous livrons aux réflexions de nos lecteurs un résumé succinct d'un ouvrage de M. Trochu, propriétaire de la ferme de Bruté, en Belisle en Mer. Cette ferme occupe le point culminant de Belisle, formant un plateau central élevé de 180 pieds au-dessus du niveau des hautes marées.

Battu par tous les vents, ce plateau avait fait l'objet de plusieurs tentatives de culture infructueuses, lorsque M. Trochu en devint propriétaire. Après une nouvelle tentative également infructueuse. M. Trochu se résolut à établir des plantations de grands pins maritimes, de manière à protéger ces récoltes contre tous les mauvais vents. Dans une période de 16 ans il fit des plantations sur une longueur de plus de 3 milles. Leur résultat, à son rapport, fort extraordinaire. Du reste un détail suffira à les résumer. Au bout de 40 ans il louait 72 francs l'hectare des terres qu'il avait payées 79 francs. L'hectare équivalant à 3 arpents et le franc au chelin, à bien peu de chose près.

NOS CHEVAUX.

LE HARAS NATIONAL.

Je terminais mon dernier article en disant qu'un des chevaux normands du Haras National possédait toutes les qualités du cheval dont nous avons surtout besoin dans le district de Québec.

En effet, c'est bien un des plus beaux chevaux que l'on puisse voir. Assez puissant, assez grand et d'une souplesse, d'une agilité remarquables. C'est un très beau carrossier, en même temps qu'un superbe cheval de selle.

Une visite au Haras National intéresse au plus haut point tout amateur de chevaux, et j'engage ceux que leurs affaires amènent à Montréal à s'y rendre.

Les écuries sont sur la ferme de l'hon. Ls Beaubien, à Outremont, en arrière de la Montagne.

Le bâtiment principal peut contenir 100 chevaux. C'est vraiment une très belle construction, possédant un rez-de-chaussé avec sous sol et mansarde. Au rez-de-chaussé sont les bureaux, la salle de vente et de boxes de 19 pieds par 15 pour une trentaine de chevaux. Il y aura plus tard 50 boxes dans les mansardes et une vingtaine au sous-sol.

La ventilation est très bonne, chaque boxe a son ventilateur; le drainage est bien fait, le purin de tout l'établissement s'écoule dans la fosse aux engrais qui se trouve à un des bouts de l'écurie.

Mais parlons des chevaux.

Vous vous rappelez, lecteurs, des perchérons qui nous furent amenés ici il y a vingt ans; ils n'ont pas donné grande satisfaction. Voici toutes les qualités, oui, toutes les qualités qu'on leur connaissait. Volume et précocité. D'ailleurs paresseux, mauvaise robe, presque tous gris, lourds, lents et de plus tous plus ou moins décausés.

Aussi vous conviendrez avec moi, lecteurs, qu'ils s'étaient fait un peu d'admirateurs et nous nous demandions quelle était la raison de l'engouement extraordinaire qu'il y avait chez les éleveurs américains pour cette race de chevaux.

Eh bien! allez voir les percherons qu'il y a au haras et vous vous expliquerez ensuite facilement que cette race se soit acquise une réputation aussi considérable chez nos voisins.

Le percheron que vous y verrez ne ressemble pas plus à celui que vous avez connu qu'un mulet ressemble à un cheval. Je dois avouer que j'étais prévenu contre cette race, malgré que l'hon Dr Ross, à son retour d'Europe, m'eût dit que le vrai percheron était un bon cheval, que nous le connaissons pas du tout.

Le cheval *Joly* est un fort beau spécimen de cette race. Gros, grand, seize mains et demie, robe noire, trapu, rond comme une pelotte, les jambes et les sabots bien proportionnés au corps, avec cela alerte comme un poulain. Je répète que c'est un cheval de valeur, qui rendra de grands services dans les parties de la province où l'élevage des gros chevaux peut se faire avec profit.

Quant à moi je préfère de beaucoup les Normands (quels beaux chevaux!) Mais je n'hésiterai pas à recommander l'achat d'un cheval comme *Joly* ou encore mieux de *Béguin*. Ce dernier est moins gros, et il est plus agile. Au Haras on l'appelle le *Trotteur*; et un trotteur de 1600 livres et mesurant seize mains à l'âge de trois ans ne se trouve pas dans toutes les écuries.

D'abord les Clydes et les Shyres ont de trop énormes pieds, c'est vraiment une infirmité que d'être chaussé de la sorte, sans compter que c'est un obstacle à l'agilité. Leurs membres sont garnis d'abondants poils très longs. Un autre défaut commun à cette race, c'est d'avoir le corps trop long et pas assez développé, pas assez gros pour le volume des membres. Tandis que le percheron a les sabots normalement gros, les jambes nettes, le corps très rond et beaucoup plus d'agilité que les Clydes et Shires.

Il y a encore au Haras un cheval breton *Roi de Bignon* c'est un cheval de trait léger très trapu, gris, 1600 livres, 15 mains 3 pouces de haut.

Je préfère les percherons.

Le *Marquis de Puisaye*, Bai, 1600 lbs. 16 mains de haut âgé de trois ans.

C'est un beau gros carrossier, race normande. Son seul défaut, c'est d'être trop gros pour servir comme cheval d'utilité générale.

On trouve à cet établissement tous les types de chevaux qui nous manquent.

- 1° Gros carrossier de Puisaye.
- 2° Carrossier léger pouvant servir comme cheval de selle et de *general purpose*. *Holopherne*.
- 3° Gros cheval de trait de parfait modèle *Joly*.
- 4° Cheval de trait possédant certaine agilité *Béguin*.
- 5° Petit cheval de trait *Roi Bignon*.

Ici à Québec c'est le cheval dont *Holopherne* est le type qu'il nous faut.

J. A. COUTURE.

Une Revue Artistique.

Nous avons sous les yeux le numéro prospectus du *Canada Artistique*. Comme son titre l'indique, cette revue est faite dans l'intérêt des beaux arts en Canada. C'est peut-être prématuré, mais il faut un commencement partout. M. Filiatreault a déjà fait ses preuves. *L'album Musical*, qu'il a édité 1831 à 1834, était apprécié du public, et à bon droit. Aujourd'hui il nous arrive avec le *Canada Artistique*, grande revue mensuelle de 24 pages into-4. Nous engageons fortement nos lecteurs à se procurer un numéro échantillon de cette excellente publication, qui, sous le rapport typographique, est supérieur à tout ce qui a été publié en Canada jusqu'à ce jour. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer en même temps que M. Filiatreault a pu se procurer la collaboration de MM. Louis Frechette, A. Lusignan, Benjamin Sulte et autres, pour sa publication. En envoyant 25 cents à l'éditeur, M. A. Filiatreault, Boîte 324, Montréal, on recevra un numéro échantillon par le retour de la malle.

Choses et autres.

Les conférences agricoles.—L'hon Col. Rhodes, dans son discours prononcé à l'Industrie Laitière, s'est montré favorable aux céréales et aux conférences agricoles. Il a mentionné le nom de M. Lippens comme un des conférenciers qui ont obtenu le plus de succès. Nos cultivateurs devraient s'entendre pour inviter de temps en temps les conférenciers. Leurs services sont gratuits et on apprend toujours quelques choses dans ces réunions où on discute les questions agricoles. Les demandes peuvent être faites directement au département de l'agriculture, à Québec.

RECETTE

Moyen de nettoyer le mérinos.

Préalablement on tanno le mérinos dans l'eau froide où l'on a délayé des patates pelées, lavées et puis broyées, et cela sans y mêler de savon. Après on rince soigneusement l'étoffe dans l'eau froide et on l'étend (sans l'avoir tordu) pour le faire sécher.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC } DANS LA COUR SUPERIEURE
District de Kamouraska.
No. 1267

Le onze décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.
Présent (en chambre): L'HON. M. LE JUGE ERNEST CIMON.

Thomas Philippe Pelletier, de la paroisse de Notre Dame des Neiges des Trois-Pistoles, marchand.

Demandeur,

vs
Elio Albert, ci-devant de la paroisse de Notre Dame des Neiges des Trois Pistoles et maintenant de Sainte-Françoise.
Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Par ordre,
(Signé) PELLETIER & PERREAU
P. C. S.

Vrais copin.
AMYOT-PELLETIER-FONTAINE,
Procès du demandeur.

19 décembre 1889.—2

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, } DANS LA COUR SUPÉRIEURE
District de Kamouraska.

No. 1265

Le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Présent : L'HONORABLE M. LE JUGE ERNEST CIMON.

Céline Bérubé, fille majeure usant de ses droits, ci-devant de Saint Alexanere, district de Kamouraska, et actuellement de Lewiston, dans les États-Unis d'Amérique,

Demandresse ;

vs

Jean Baptiste Bérubé journalier, de lieux inconnus ; Délia Guéret, alias Charest, alias Charette, ci-devant épouse de Damase Bérubé et actuellement épouse de Pierre Gervais, journalier, de Lewiston, États-Unis d'Amérique, et le dit Pierre Gervais mis en cause pour assister sa dite épouse, et autres.

Défendres ;

Il est ordonné aux dits Jean Baptiste Bérubé, Pierre Gervais et à la dite Délia Guéret, alias Charest, alias Charette, trois des Défendres en cette cause, de comparaître dans l'es deux mois.

Par la Cour,
PELLETIER & PERRAULT.
P. C. S.

19 décembre 1889.—2-d

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposition provinciale :

I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches canadiennes.

II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière canadienne de quatre ans et plus.

III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de trois ans.

IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne

V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de six mois.

VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de trois ans.

VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de tout âge.

VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur sang, au-dessus de quatre ans.

IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens d'un an.

SPECIALITÉ.—Elevage du bétail Canadien en vue de la production du beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSES et TAUREAU de Pan dernier, quelques VEAUX du printemps mâles et femelles.



BY ONE MAN. Write for descriptive catalogue containing testimonials from hundreds of people who have saved from 4 to 9 cords daily. 25,000 now successfully used. Agency can be had where there is a vacancy. A NEW INVENTION for filing saws sent free with each machine; by the use of this tool everybody can file their own saws now and do it better than the greatest expert can without it. Adapted to all cross-cut saws. Every one who owns a saw should have one. No duty to pay we manufacture in Canada. Ask your dealer or write FOLLEN & SAWING MACHINE CO., 808 to 811 S. Canal St., Chicago, Ill.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1889--Arrangement pour la saison d'hiver--1890.

Le et après lundi, 18 novembre 1889 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	24.34
Pour Lévis.....	9.54
Pour Lévis.....	10.43
Pour la Rivière-du-Loup.....	12.48
Pour Halifax et St-John.....	16.56
Pour la Rivière-du-Loap.....	22.33

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer.

Moncton, N. Bk., Novembre 1889.

HARAS NATIONAL

BUREAU : 30, Rue St-Jacques, MONTREAL

FERME : OUTREMONT, près Montréal.

CHEVAUX FRANÇAIS

TROISIÈME IMPORTATION

Normands, Percherons, Bretons.

Avis aux Sociétés d'agriculture, aux Cercles agricoles et aux cultivateurs.

Tout en continuant la vente des étalons, la Compagnie du Haras National est prête à en placer quelques-uns dans les comtés, sous la garde de ses serviteurs, les louant pour la saison.

Montréal, 1er avril 1889.

LOUIS BEAUBIEN, Président de la Compagnie
R. AUZIAS TURENNE, Gérant.

18 Avril 1889.—24.

TURGEON & CARROLL

AVOCATS.

No. 23, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC

A. TURGEON

H. G. CARROLL

BUREAU A KAMOURASKA : du 13 au 16 et du 28 au 30 de chaque mois

CHEVAUX PERCHERONS, NORMANDS ET BRETONS,

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES ET CHESTER BLANC,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

30, Rue St Jacques, MONTREAL